

5F MAT
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social :
14 chemin de la Petite Perrière
49130 LES PONTS-DE-CE
Société en cours de constitution

NOMINATION DES DIRIGEANTS

Les soussignés :

- **M. BEDIR Sahin**, né, à **OSMANGARI BURSA (TURQUIE)** le 04/09/1989, marié sous le régime de la communauté, demeurant **29C chemin de Mongazon, 49124 ST BARTHELEMY-D'ANJOU**, disposant de la pleine capacité civile, de nationalité **Turque**, n'ayant fait l'objet d'aucune condamnation ou mesure quelconque entraînant interdiction d'administrer, diriger ou contrôler une société.
- **M. BEDIR Gokhan**, né, à **OSMANGARI BURSA (TURQUIE)** le 23/11/1993, marié sous le régime de la communauté, demeurant **1 rue du Mail – CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE 49330 LES HAUTS D'ANJOU**, disposant de la pleine capacité civile, de nationalité **Turque**, n'ayant fait l'objet d'aucune condamnation ou mesure quelconque entraînant interdiction d'administrer, diriger ou contrôler une société.
- **M. BEDIR Dogan**, né, à **OSMANGAZI BURSA (TURQUIE)** le 04/08/1991, célibataire, demeurant **4 square Mongazon 49000 ANGERS**, déclarant ne pas être lié par un Pacte Civil de Solidarité tel que prévu par les articles 515-1 et suivants du Code civil, disposant de la pleine capacité civile, de nationalité **Turque**, n'ayant fait l'objet d'aucune condamnation ou mesure quelconque entraînant interdiction d'administrer, diriger ou contrôler une société.
- **M. BEDIR Ertugrul**, né, à **OSMANGAZI BURSA (TURQUIE)** le 05/08/1998, célibataire, demeurant **1 allée des Tuffeaux – CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE 49330 LES HAUTS D'ANJOU**, déclarant ne pas être lié par un Pacte Civil de Solidarité tel que prévu par les articles 515-1 et suivants du Code civil, disposant de la pleine capacité civile, de nationalité **Turque**, n'ayant fait l'objet d'aucune condamnation ou mesure quelconque entraînant interdiction d'administrer, diriger ou contrôler une société.

se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société **5F MAT**, le 25/03/2024, à 18 heures, à **LES PONTS-DE-CE**, pour désigner d'un commun accord les premiers Dirigeants de la Société, conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

DB

EB

SB

GB

I - NOMINATION DES DIRIGEANTS

Nomination du premier Directeur Général

Le premier Directeur Général de la Société nommé aux termes des présents statuts sans limitation de durée est :

M. BEDIR Gokhan

Né le **23/11/1993** à **OSMANGARI BURSA (TURQUIE)**

De nationalité **Turque**

Demeurant **1 rue du Mail – CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE 49330 LES HAUTS D'ANJOU,**

Lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Nomination du premier Président

Le premier Président de la Société nommé aux termes des présents statuts sans limitation de durée est :

M. BEDIR Sahin

Né le **04/09/1989** à **OSMANGARI BURSA (TURQUIE)**

De nationalité **Turque**

Demeurant **29C chemin de Mongazon, 49124 ST BARTHELEMY-D'ANJOU,**

Lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Les Dirigeants déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées. Ils affirment n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DES DIRIGEANTS

Les Dirigeants ont exercé les fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au Titre VI des statuts.

III - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En rémunération de ses fonctions, les dirigeants auront droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés.

Ils auront droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

DB

EB

SB

GB

IV - POUVOIR À L'EFFET D'ACCOMPLIR LES FORMALITÉS

Les associés soussignés, donnent tous pouvoirs à **M. BEDIR Sahin** à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi pour parvenir à l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés

Fait à LES PONTS-DE-CE.

Le 6 avril 2024.

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

M. BEDIR Sahin
Signature



M. BEDIR Gokhan
Signature



M. BEDIR Dogan
Signature



M. BEDIR Ertugrul
Signature

